



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81914

### Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin de soutenir les productions locales et le développement endogène, il a été décidé de « nommer un commissaire au développement, qui sera un facilitateur pour aider à la définition des grands projets et fera le lien entre les promoteurs de projets et les différents intervenants de la sphère administrative et économique ». Plus de six mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'elle lui indique quelles mesures concrètes elle a prises pour mettre en oeuvre cette décision.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81914

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2010, page 6868

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)